

Accord institutionnel Suisse-UE

L'ASB se félicite expressément que les résultats actuels des négociations relatives à l'accord institutionnel soient désormais publics, car cela permet d'engager une discussion adéquate, intégrant l'ensemble des représentants des groupes d'intérêts concernés.

Pour le secteur bancaire suisse, le maintien et le développement de la voie bilatérale dans les relations avec l'UE sont essentiels. Nous considérons un accord institutionnel comme une condition de base pour la conception future de l'accès au marché de l'UE.

Position de l'ASB

- L'accès au marché revêt une grande importance pour les banques suisses. Un règlement institutionnel avec l'UE comme celui qui fait l'objet de l'accord en question constitue une étape décisive pour ouvrir la voie à la concrétisation de solutions d'accès au marché à la fois nécessaires et praticables.
- De nombreux éléments du résultat actuel des négociations sont positifs et constituent un avantage pour la Suisse. Mais le secteur bancaire identifie aussi des points critiques, sur lesquels il faut entamer une discussion approfondie et axée sur les solutions dans le cadre de la consultation.
- En cas d'abandon des négociations, la Suisse court le risque d'entrer dans une phase prolongée de stagnation en ce qui concerne ses relations avec l'UE. Pour l'économie dans son ensemble, un tel statu quo et l'incertitude en découlant se traduiraient par une érosion continue de l'accès au marché.
- Actuellement, l'accès au marché n'est, dans une large mesure, pas garanti pour les prestations de services transfrontalières dans les domaines de la banque, des valeurs mobilières et des placements. Pour les banques suisses, un accord institutionnel avec l'UE constitue une avancée décisive pour permettre la concrétisation de solutions d'accès au marché à la fois nécessaires et praticables – tant au niveau des Etats partenaires importants qu'au niveau de l'UE (p. ex. sous la forme de procédures d'équivalence). Sans accord institutionnel, les emplois, la création de valeur et les recettes fiscales du secteur bancaire, un secteur économique important de la Suisse, sont menacés.

Le règlement institutionnel est important tant pour l'économie suisse que pour le secteur bancaire.

- Nous nous félicitons que les résultats actuels des négociations relatives à l'accord institutionnel soient désormais publics, car cela permet d'engager une discussion adéquate, intégrant l'ensemble des représentants des groupes d'intérêts concernés.
- Nous rejoignons le point de vue du Conseil fédéral selon lequel la voie bilatérale – dont l'importance pour l'économie suisse est incontestable – doit être développée afin d'être porteuse d'avenir. L'accord institutionnel proposé en est l'une de conditions. Il est porteur à la fois de progrès significatifs (particulièrement en termes de sécurité juridique) et d'avantages pour la Suisse.
- Nous partageons l'appréciation du Conseil fédéral selon laquelle une interruption ou un report des négociations, associés au risque d'un abandon de ces dernières, peuvent se traduire par un statu quo dangereux, voire par une érosion de la voie bilatérale. Il n'est pas certain que des négociations puissent être reprises ultérieurement et qu'elles aboutissent, en temps utile, à des résultats équivalents ou meilleurs que les résultats actuels.
- Un statu quo et l'incertitude en découlant constitueraient un pas en arrière et entraîneraient une érosion continue de l'accès actuel au marché. Cela aurait en définitive un impact négatif sur la place financière suisse, l'emploi au sein de l'économie exportatrice et les recettes fiscales.

Les banques sont tributaires d'un accès au marché stable et fiable. Les enjeux sont de taille en l'absence d'un accord institutionnel.

- Une première évaluation permet d'affirmer que de nombreux éléments du résultat actuel des négociations sont positifs et constituent un avantage pour la Suisse. L'accord garantit en particulier la sécurité juridique et des processus fiables, ce qui constitue une avancée significative par rapport au statu quo.
- Mais le secteur bancaire identifie aussi des points critiques, sur lesquels il faut entamer une discussion approfondie et axée sur les solutions dans le cadre de la consultation.
- Sur certains thèmes, il apparaît que cette discussion sera difficile. Le secteur bancaire souhaite que cette discussion soit axée sur le fond et les solutions et qu'elle ne soit pas rendue impossible par une volonté excessive de s'en tenir aux positions actuelles.
- Contrairement à ce qui est le cas pour d'autres secteurs économiques, l'enjeu pour le secteur bancaire n'est pas le «développement» de la voie bilatérale, car les banques suisses sont aujourd'hui privées dans une large mesure d'un accès au marché de l'UE. Il est donc très important, pour les banques, que des possibilités soient créées de concrétiser des solutions d'accès au marché à la fois nécessaires et praticables, tant au niveau des Etats partenaires importants qu'au niveau de l'UE (p. ex. procédures d'équivalence). Un règlement institutionnel avec l'UE comme celui qui fait l'objet de l'accord en question constitue une étape décisive pour l'ouverture de cette voie.

• SwissBanking

- Il faut, dans le même temps, veiller à ce que l'accord institutionnel ne réduise pas inutilement les options envisageables. L'accord doit laisser une marge de manœuvre à des solutions d'accès au marché sensées et praticables, qui tiennent compte des réalités du secteur bancaire. Cela devrait nécessiter des clarifications dans le cadre de la consultation en cours.
- L'un des enjeux pour les banques est de conserver la valeur ajoutée de cet important secteur économique en Suisse. Il ne faut pas perdre de vue que la Suisse est le leader mondial des activités de gestion de fortune transfrontalière. Une part substantielle des avoirs transfrontaliers gérés en Suisse provient de clients qui sont domiciliés au sein de l'UE. En Suisse, se sont ainsi près de CHF 1000 milliards qui sont gérés pour le compte de ces clients européens. Quelque 20 000 collaboratrices et collaborateurs des banques travaillent directement dans ce secteur d'activité, qui génère des impôts estimés à CHF 1,5 milliard par an en Suisse.
- Dans le domaine de l'Asset Management, en plus du marché domestique, ce sont des actifs d'environ CHF 100 milliards qui sont gérés en Suisse pour des clients institutionnels principalement issus de l'UE. L'accès au marché revêt une importance d'autant plus marquée que le marché domestique arrive à saturation et que la demande d'Asset Management institutionnel au sein de l'UE va augmenter.
- En l'absence d'un accord institutionnel, cette activité importante menace de régresser, entraînant de nouvelles suppressions d'emplois et la baisse des recettes fiscales en Suisse.